

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| ○ Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 02470

Société :

RAM 136343

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : CHIT AMIN

Date de naissance :

Adresse :

150 Rue Abou Zaid Dadoussi  
MARRAKESH

Tél. : 06 49 09 15 68 Total des frais engagés : 1.066,20 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Date de consultation : 26.10.2022

Nom et prénom du malade : KASSED ABDELOUAHED

Age:

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : H.T.A. + diabète + hypertension

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

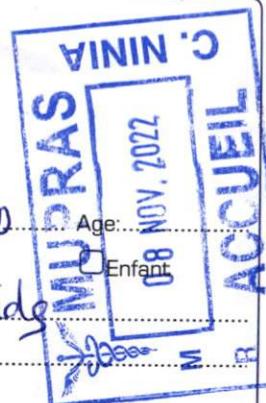
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 07.10.2022

Signature de l'adhérent(e) :



### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26/10/2022	V		150 DA	<p>د. فضيل سبتي Dr. Fayçal SEBTI Expert Pres les Tribunaux الطب العام Médecine Générale Tél: 0522 29 28 82</p>

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie du Jura TAHRI TOUFEL Rachid 129 Bis Bd Hassan II - Casablanca - Tél: 0522 29 34 41	26/10/2022	71,50
Pharmacie du Jura TAHRI TOUFEL Rachid 129, Bd Hassan II - Casablanca - Tél: 0522 29 34 41	26/10/2022	71,50

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

14011057



6 118001 130269  
COSYREL 5mg/5mg O  
30 comprimés pelliculés sécables  
PPV 98.10 DH  
Servier Maroc - Casablanca

14011057



6 118001 130269  
COSYREL 5mg/5mg O  
30 comprimés pelliculés sécables  
PPV 98.10 DH  
Servier Maroc - Casablanca

D H  
1 2 1 2  
3 4 3 4  
5 6 5 6  
7 8 7 8  
8 7 8 7  
6 5 6 5  
4 3 4 3  
2 1 2 1  
B GO.D.F  
PROTHESES DENTAIRESD H  
1 2 1 2  
3 4 3 4  
5 6 5 6  
7 8 7 8  
8 7 8 7  
6 5 6 5  
4 3 4 3  
2 1 2 1  
B G

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

DETERMINATION DU COEFFICIENT  
MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
	00000000	00000000
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
B		

(Création, remont, adjonction)  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

Liste I/Tableau A القائمة 1/جدول ا

UNIQUEMENT SUR ORDONNANCE  
صرف بموجب وصف طبي  
RESPECTER LES DOSES PRESCRITES  
PPV : 224,00 DH

LOT: 211024  
PER: 03-2024  
PPV: 16,00DH

LOT: 211024  
PER: 09-2024  
PPV: 16,00DH

COEFFICIENT  
DES

MOI  
DE  
DI  
DI  
71,50  
71,50  
71,50

FIN  
D'EXECUTIONCOEFFICIENT  
DES TRAVAUXMONTANTS  
DES SOINSDATE DU  
DEVISDATE DE  
L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# Docteur SEBTI Fayçal

Expert Près les Tribunaux

Médecin Attaché au Service

de Gastro - Enterologie

(Hôpital Averoës)

Médecine Générale

2, Rue Ahmed El Mejjati (Ex des Alpes. Maârif)

CASABLANCA

Tél. : C. : 0522.25.28.82

GSM : 0661 96 19 96

# الدكتور فيصل السبتي

خبير محلق لدى المحاكم

طبيب ملحق بقسم أمراض الجهاز الهضمي

بمستشفى ابن رشد

الطب العام

، زنقة أحمد المجاطي (الألب سابقا)

الدار البيضاء

الهاتف : ع 0522.25.28.82:

المحمول 0661 96 19 96:

Casablanca, le ... 26/10/2022 -----

KASSED ABDELOUAHED

98,10  
x  
= 196,20

89,10 COSYREL 5 mg 1C par jour 2B.

DIAMICRON 30 mg 1C par jour 2B.

HYPRIL 1C par jour 4B.

CIALIS 20 mg 1B.

TITANOREINE 2B.

16,10  
x  
32,20  
-----  
48,30

Pharmacie du Jura  
TAHRI YOUSSEF Rachid  
129, Bis Avenue Youssef Ben Zaid  
Casablanca Tel: 05 22 25 34 41

د. فيصل سبتي  
Dr.Fayçal SEBTI  
Expert Près les Tribunaux  
الطب العام  
Médecine Générale  
Tél: 05 22 25 28 82